

Répartition des prises en charge Immobilier - Mobilier

dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière

Secteur	A intégrer à l'enveloppe opération DPI	Prise en charge DL en équipement	Prise en charge EPLE	Remarques
GÉNÉRALITÉS				
<p>Pour ces équipements plus particulièrement, une concertation DL/DPI/utilisateurs est obligatoire pour définir aussi précisément que possible les équipements nécessaires, leurs caractéristiques et leurs incidences sur la conception des locaux, etc. L'interface DL-DPI (voire Conseillers Restauration) est à organiser entre chargé d'opération et gestionnaire équipement tout au long des études pour adapter "en permanence" ces équipements (liste et caractéristiques) à installer et pour adapter en conséquences les surfaces, les contraintes de fluides, de structures et de cloisonnements.</p>				
<p>Aucun mobilier ne doit être pris en compte dans le budget immobilier de l'opération. Privilégier tous les équipements mobiliers qui permettent de satisfaire aux besoins sans figer-structurer l'espace (par exemple : armoire plutôt que placard). Tous les équipements et mobiliers doivent figurer sur les plans de l'architecte, qu'ils soient intégrés à l'enveloppe de l'opération ou qu'ils soient pris en charge par la DL ou le Lycée.</p>				
<p><u>Réception et bon fonctionnement des équipements liés au câblage</u> : la question du recettage des installations de câblage (RJ45) est posée : l'entreprise a la responsabilité du recettage (obligation de résultat, en conformité avec les exigences du cahier des charges de câblage) des installations qu'elle réalise. Le Contrôleur Technique doit donner son quitus après un contrôle exhaustif (pas simplement "par sondage").</p>				
Enseignement (hors laboratoire)				
Tableaux blanc (faisant également écrans de projection)	X			Suivant besoins (fournis et posés, compris renforts de cloisons)
Vidéoprojecteurs fixes neufs (nouvel équipement) quelque soit l'opération (dans le neuf ou dans l'existant) ou en dépose-repose d'un existant	X			Respect impératif des caractéristiques définies au Cahier de Charges de Câblage
Vidéoprojecteurs fixes (en renouvellement) ou mobiles (neufs ou en renouvellement)		X		Un vidéoprojecteur "courte focale" coûte 2 fois plus cher (fourni-posé) qu'un vidéoprojecteur classique. Les vidéoprojecteurs "interactifs" ne doivent pas être proposés "en base" ; s'ils sont demandés par des enseignants, ils ne doivent être acceptés qu'en cas de projet pédagogique spécifique.
Tables, chaises, bureau professeur, armoire, ordinateur (mobilier compris, le cas échéant), etc.		X		Aucun mobilier ne doit être pris en compte dans le budget immobilier de l'opération. Privilégier tous les équipements mobiliers qui permettent de satisfaire aux besoins sans figer-structurer l'espace (par exemple : armoire plutôt que placard).

Répartition des prises en charge Immobilier - Mobilier
dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière

Secteur	A intégrer à l'enveloppe opération DPI	Prise en charge DL en équipement	Prise en charge EPLE	Remarques
Laboratoire				
Tableaux blanc (faisant également écrans de projection)	X			Suivant besoins (fournis et posés, compris renforts de cloisons)
Vidéoprojecteurs fixes neufs (nouvel équipement) quelque soit l'opération (dans le neuf ou dans l'existant) ou en dépose-repose d'existants	X			Respect impératif des caractéristiques définies au Cahier de Charges de Câblage
Vidéoprojecteurs fixes (en renouvellement) ou mobiles (neufs ou en renouvellement)		X		Un vidéoprojecteur "courte focale" coûte 2 fois plus cher (fourni-posé) qu'un vidéoprojecteur classique. Les vidéoprojecteurs "interactifs" ne doivent pas être proposés "en base" ; s'ils sont demandés par des enseignants, ils ne doivent être acceptés qu'en cas de projet pédagogique spécifique.
Tabourets, ordinateurs, équipements pédago mobiles, etc.		X		Suivant besoins
Barre de patères	X			Suivant besoins
Voilages intérieurs de protection solaire et moyens d'occultation partielle, voire d'occultation totale (mais uniquement en salle d'optique)	X			Suivant besoins. Les "rideaux" sont toujours intégrés au budget de l'opération immobilière.
Paillasses sèches ou humides (alimentées ou non)	X			Voir "plans-types" labos communs (Physique-Chimie-SVT) et salles TP ; la DL les a fait valider par les Inspecteurs. Pas d'eau chaude sur les paillasses élèves et professeurs.
Becs électriques		X		Suivant besoins
Rangements et vitrines fixes et mobiles (placards hauts et bas, caissons, etc.)	X			Suivant besoins
Armoires ventilées avec filtre		X	X	Solution "mobile" et "à filtre" à généraliser. Sensibiliser les EPLE au remplacement des filtres
Armoires ventilées à raccorder sur l'extérieur	X			Cette solution doit être limitée aux renouvellements d'existantes déjà raccordées ou réservée aux restructurations, et lorsqu'un local "touries" est créé pour les recevoir. Ce type d'équipement apporte trop de contraintes de percements, de gaines et clapets coupe-feu, de déperditions thermiques, d'étanchéité à l'air et de coût.
Sorbonnes fixes à raccorder sur l'extérieur	X			Solution lourde, à limiter aux renouvellements d'existantes ou aux restructurations (étanchéité à l'air, déperditions, coûts)
Armoires-vitrine d'exposition posées		X		Suivant besoins
Equipements de sécurité (rince œil, rince mains, douche de sécurité)	X			Sans siphon de sol, sans évacuation : utilisation d'urgence

Répartition des prises en charge Immobilier - Mobilier

dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière

Secteur	A intégrer à l'enveloppe opération DPI	Prise en charge DL en équipement	Prise en charge EPLE	Remarques
Administration & salles de réunion associées				
Banque d'accueil (accessible)		X		Sauf pour la banque d'accueil de l'accueil général du Lycée (suivant besoin), accessible à tous
Rideaux et voilages (moyens de protection de la vue extérieure)	X			Suivant besoins
Mobiliers administratifs, ordinateurs		X		Suivant besoins
Coffre-fort (incidence sur la structure)	X			Suivant besoins
Ecrans de diffusion de messages (voir § Signalétique)				
Vidéoprojecteurs fixes neufs (nouvel équipement) quelque soit l'opération (dans le neuf ou dans l'existant) ou en dépose-repose d'existants	X			Respect impératif des caractéristiques définies au Cahier de Charges de Câblage
Vidéoprojecteurs fixes (en renouvellement) ou mobiles (neufs ou en renouvellement)		X		Un vidéoprojecteur "courte focale" coûte 2 fois plus cher (fourni-posé) qu'un vidéoprojecteur classique. Les vidéoprojecteurs "interactifs" ne doivent pas être proposés "en base" ; s'ils sont demandés par des enseignants, ils ne doivent être acceptés qu'en cas de projet pédagogique spécifique.
Ecrans de projection - salles de réunion	X			Suivant besoins (au cas par cas) : tableau blanc faisant écran de projection, cloison blanche.
Moyens d'impression (photocopieur - imprimantes)			X	Suivant besoins
Amphithéâtre				
Sonorisation fixe	X			Suivant besoins
Mobilier (siège et tablette filante) ou gradins mobiles	X			Suivant besoins
Ecran de projection	X			Suivant besoins
Vidéoprojecteur (fourniture avec support et pose) - salles de conférences, salles polyvalente et amphithéâtres	X			Suivant besoins
Equipes de grill d'appareillage (3 : face, douche et contre) et rideau de scène	X			Suivant besoins, mais uniquement si option ou discipline théâtre
Praticable de scène (amovible) ; pas de scène fixe		X		Pour mémoire : local de rangement dimensionné pour les recevoir
Tables, chaises et chariot associé		X		Pour mémoire : local de rangement dimensionné pour les recevoir
Locaux des lycéens				
Casiers élèves		X		Pas d'intégration de casiers fixes, encastrés, non évolutifs, etc. dans les opérations. Leurs emplacements doivent être concertés avec les utilisateurs
Meuble-bar (accessible) avec alimentation et évacuation	X			Suivant besoins
Mobiliers pour foyer		X		Suivant besoins
Ecran de télévision		X		Suivant besoins
Abonnement télévision sur IP			X	Suivant besoins

Répartition des prises en charge Immobilier - Mobilier
dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière

Secteur	A intégrer à l'enveloppe opération DPI	Prise en charge DL en équipement	Prise en charge EPLE	Remarques
Hébergement				
Mobilier (lit, chevet, armoire fermant à clé, bureau, chaise)		X	X	Attention : dimension literie et encombrement mobiliers : literies de 90x200 ; encombrement : 100x210
Moyen de séchage des serviettes de tous les élèves	X			Un sèche-serviette n'est pas suffisant pour 4 lits
Equipement des sanitaires (cf § Sanitaires)				Suivant besoins
Atelier				
Equipements avec intervention sur la structure (poids, volumes, fosses, etc.) et/ou raccordements aux énergies (eau, gaz, électricité, air comprimé, etc.)	X			Une interface DL-DPI est obligatoire (chargé d'opération/gestionnaire) tout au long des études pour adapter "en permanence" la liste des équipements à installer... pour adapter les surfaces nécessaires, les fluides et les contraintes de structures, et les équipements-mobiliers
Equipements posés et/ou raccordement simple aux énergies		X		Suivant besoins
Tables, chaises, armoires, ordinateurs, casiers-vestiaires		X		Suivant besoins
Equipements des vestiaires (voir § Vestiaire EPS)				Suivant besoins
EPS				
Equipements avec ancrage ou réservation au sol, ou sur la structure	X			Suivant besoins et activités validées
Equipements posés ou roulants au sol		X		Suivant besoins
<u>Vestiaires</u>				Suivant besoins
Bancs scellés	X			Suivant besoins
Patères	X			Suivant besoins
Equipements des sanitaires (cf § Sanitaires)				Suivant besoins
Equipements extérieurs				
Bancs extérieurs scellé	X			Suivant besoins
Bancs extérieurs posés		X		Suivant besoins
Rateliers à vélo scellés	X			Suivant besoins
Sanitaires (tous secteurs)				
Sèche-mains électrique (uniquement en renouvellement)			X	Suivant besoins
Essuie-mains (textile ou papier)			X	Via contrat, suivant choix EPLE
Distributeur de papier toilette			X	Via contrat, suivant choix EPLE
Distributeur de savons			X	Via contrat, suivant choix EPLE
Miroirs	X			Obligatoire, mais à dimensionner au strict nécessaire
Appareils sanitaires	X			Suivant besoins
Porte-serviettes-patères	X			Suivant besoins

Répartition des prises en charge Immobilier - Mobilier
dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière

Secteur	A intégrer à l'enveloppe opération DPI	Prise en charge DL en équipement	Prise en charge EPLE	Remarques
Restauration				
Renouvellements (fournis-posés y compris branchement et raccordement)		X		Suivant besoins
Construction & extension & restructuration (tous équipements suivant process)	X			Voir § GÉNÉRALITÉS
Équipements mobiles de cuisine		X	X	Suivant besoins et voir § GÉNÉRALITÉS
Mobiliers (et vaisselle, platerie, etc.) de cuisine et de restauration		X		Suivant besoins
Équipements liés à la sécurité				
<u>Extincteurs</u>				
Construction & extension	X			
Rénovation - restructuration (acquisition de suppléments)	X			Coordination obligatoire avec l'EPLÉ pour réintégrer (répartir et compléter) les extincteurs existants dans l'emprise de l'opération
<u>Plans d'évacuation et plans d'intervention</u>				
Construction & extension	X			
Rénovation - restructuration (acquisition de nouveaux plans)	X			Coordination obligatoire avec l'EPLÉ pour réintégrer (répartir et compléter) les plans et consignes existant dans l'emprise de l'opération
Téléphonie				
<u>Autocommutateur et postes téléphoniques</u>				Attention à l'obsolescence des équipements proposés. A prescrire en conformité avec le cahier des charges téléphonie de la DL.
Renouvellements		X		Suivant besoins
Construction (autocom, lignes et postes)	X			
Extension (lignes seulement)	X			
Installation de DECT				Proscrite
Signalétique				
Ecrans de diffusion de messages (fourniture et pose)	X			Suivant besoins et directives du Cahier des Charges de Câblage
Panneaux d'affichage à fixer ou posés			X	Suivant besoins
Signalétique dans les sanitaires et celles liées à la sécurité / accessibilité	X			Attention à la conformité "Accessibilité"
"Signalétiques pérenne" (totems et jalonnements)	X			Suivant besoins
Signalétique fonctionnel d'enseignement (construction lycée neuf)	X			Suivant besoins
Signalétique fonctionnel d'enseignement			X	Suivant besoins
Hampes pour pavillons (3 drapeaux)	X			Suivant besoins
Drapeaux			X	Suivant besoins